

REGLEMENT SPECIFIQUE FUTSAL

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles sur l'organisation de la discipline du « **Futsal** ».

Organisation générale

Article 2 : Comité organisateur

Le comité organisateur est composé de :

- La mairie de Punaauia représentée par son service Jeunesse et Vie Locale et son élu ;
- Le **Comité Futsal de Punaauia** représenté par sa présidente **Madame Chantal TEIKIAVAITOUA**.
- **AS Viarei** représenté par sa présidente **Madame Sylvana AH-LO**

Composition des équipes

Article 3 : Âges, composition et catégories

Toute personne, Homme comme Femme, pourra participer à partir de **15 ans et plus**. Les enfants mineurs devront se munir d'une autorisation parentale. (Voir annexe1)

Chaque équipe est constituée de :

- **5 joueurs sur le terrain ;**
- **7 remplaçants maximum ;**
- **2 arbitres OBLIGATOIRE ;**
- **1 coach et/ou 1 responsable de l'équipe.**

2 joueurs extérieurs sont autorisés par équipe.

Les mineurs de 15 à 17 ans sont autorisés à participer avec autorisation parentale.

Les équipes sont composées aussi bien de licenciés de la Fédération Tahitienne de Football que de non-licencié.

2 catégories sont identifiées :

- 1. Homme**
- 2. Femme**

Déroulement des rencontres

Article 4 : Date, lieu et horaire

Les rencontres se tiendront au Complexe Jacques Vii de Outumaoro (sauf si la salle est impraticable, le service Jeunesse et Vie Locale délocalisera sur une autre infrastructure).

Les dates et horaires exacts restent à définir et seront communiqués ultérieurement lors des réunions.

Article 5 : Lois du jeu

Les règles du jeu seront celles émises par la Fédération Tahitienne de Football – section Futsal.

Les chaussures sont obligatoires.

Le comité organisateur et/ou le jury aura la possibilité de réorganiser et d'adapter le déroulement des rencontres suivant le nombre d'équipes inscrits, les qualifiés, etc...

Article 6 : Tournois

Les modalités d'organisation des rencontres dépendront du nombre d'équipes engagés pour chaque manifestation sportive, soit :

- par élimination directe
- en match aller uniquement
- en match aller et retour

Le nombre de poule dépendra également du nombre d'équipes engagés pour chaque manifestation sportive.

Article 7 : Déroulement des matchs – Points – Arbitrage

Le port du maillot est obligatoire pour tous les joueurs. Dans le cas contraire, le joueur ne sera pas autorisé à jouer le match.

La durée des matchs :

- Si l'équipe ne se présente pas sur le terrain 5 minutes après la fin du match précédent, l'équipe sera considérée comme forfait. Le comité se réserve le droit d'accorder un temps supplémentaire en cas de motif exceptionnel (retard du transport, appel téléphonique avec les présidents et/ou responsables des équipes)
- 2 mi-temps de 20 minutes ;
 - 1 temps mort par mi-temps de 1 min avec arrêt chrono et 5 min pour le changement de terrain.

Les points :

Goal average = Buts marqués - Buts encaissés

1 match gagné = 4 points (G)

1 match perdu = 1 point (P)

1 match nul = 2 points (N)

1 match déclaré forfait = 0 point pour l'équipe forfait et 4 points pour l'équipe présente

1 match non arbitré = -2 point (NA)

Les arbitres :

- Toutes équipes doivent OBLIGATOIREMENT fournir 2 arbitres dont 1 pointeur qui sera à la table avec le comité organisateur.

Article 8 : Modification du présent règlement

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction du nombre d'équipe participante, des infrastructures disponibles, de la période des tournois, etc..... Il devra en informer 7 jours avant l'organisation de la journée, les différentes associations et équipes participantes.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf